

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 9 novembre 2016, les membres composant le Conseil Municipal de Cunlhat se sont réunis en mairie le 15 novembre 2016 à 19h30, sous la présidence de M FARGETTE Frédéric, Maire.

Sont présents: M. FARGETTE Frédéric, M. CHASSOT Daniel, Mme FOURNIOUX Danielle, M. DESMARRET Jean-Luc, M. TOURNEBIZE David, M. FOLLANFANT Bruno, M. HERRY Jean-Michel, Mme LISTRAT Rolande, Mme MEYGRET NICOLAS Véronique, M. BERNARD Jean, Mme LLOYD Eléonor, Mme GIOUANOLI Isabelle, M. LIENNART Didier, Mme ROCHE Angélique.

Absent ayant donné procuration : Mme FACY Chantal donne procuration à M. CHASSOT Daniel.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance. Mme LISTRAT Rolande est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation du précédent compte rendu :

Conseil municipal du 30 septembre 2016 : Adoption par 12 voix pour et 2 abstentions

Décision modificative :

Des emprunts ont été rediscutés avec la banque et donc la capital à rembourser est plus important que prévu. Il faut prendre 300 euros du compte 022 en fonctionnement pour le mettre sur le compte 1641 de l'investissement.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette décision à l'unanimité (14 voix).

FIC (fond d'intervention communale) 2017 :

Pour l'année 2017, une délibération doit être prise afin de demander la subvention au Conseil Départemental. Lors du dernier conseil, il a été acté que la commune demanderait le FIC pour la partie voirie communale. La commission des travaux s'est réunie et elle propose de valider les travaux pour une somme de 91 091,10 euros HT soit 109 309,32 TTC.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette décision à l'unanimité (14 voix).

Arrivée de M FOLLANFANT Bruno, à 19h 50'.

DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) 2017 :

Comme vu lors du dernier conseil, la commune va demander la DETR pour l'aménagement du dessus de la place Lamothe. L'estimation des travaux s'élève à 124 149,90 euros HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette décision à l'unanimité (15 voix).

Une deuxième demande au niveau de l'accessibilité va être faite (cette proposition ne sera pas obligatoirement acceptée). C'est un dossier d'accessibilité unique qui comprend le changement de la porte de la mairie, la rampe d'accès de la bibliothèque, un WC handicapé vers le chalet.

L'estimation des travaux s'élève à 16 000 euros HT.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette décision à l'unanimité (15 voix).

Taxe d'aménagement pour 2017 suite à la mise en place du PLUI :

A l'heure actuelle le taux de cette taxe est de 1 %. Il peut varier de 1 à 5 % sur l'ensemble de la commune ou le conseil peut décider d'instaurer des taux différents suivant des secteurs à définir. La proposition de rester au taux le plus bas est mis au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette proposition à l'unanimité (15 voix).

Caution pour l'OPHIS :

Comme à chaque fois que l'OPHIS réalise des travaux sur ses locaux dans la commune, nous devons nous porter garant pour l'OPHIS auprès de la Caisse des Dépôts sur l'emprunt réalisé si toutefois l'OPHIS ne rembourserait pas. La commune se porte garant pour 50 % et le département pour les

autres 50 %. L'emprunt contracté est de 114 894 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette caution à l'unanimité (15 voix).

Reversement fonds de soutien TAP (temps d'activité périscolaire) :

L'État verse à la commune 50 euros par enfant afin de soutenir les TAP. Comme chaque année, nous reversons la somme à la communauté de communes comme c'est elle qui a la compétence et qui encadre les TAP. Pour cette année, la somme s'élève à 6 933 euros.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette décision à l'unanimité (15 voix).

Modification du contrat « risques statutaires » :

Le centre de gestion a souscrit un contrat de groupe (la commune de Cunlhat en fait partie) auprès de la CNP afin d'assurer et d'être remboursé pour une partie des arrêts des employés. Le résultat financier du contrat laisse apparaître un déséquilibre budgétaire et la compagnie va augmenter de 5 % son taux de cotisation pour 2017. La cotisation versée en 2016 est de 21 011 euros. Le surplus si on reste au même niveau de garantie sera d'environ 900 euros. Il est proposé de rester avec le même niveau de garantie.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette décision à l'unanimité (15 voix).

Contrat de concession base de loisirs et restaurant 2017 :

Depuis le dernier conseil, la commission tourisme a rencontré toutes les personnes qui avaient répondu à l'appel d'offre. Pour rappel, le conseil avait fixé en juin un cahier des charges portant sur l'ensemble base de loisirs, restaurant. 3 offres ont été reçues. A l'issue des réunions successives de la commission auxquelles étaient conviés tous les conseillers, le choix s'est porté sur l'offre de M Cauquil.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide ce choix à l'unanimité (14 voix pour et 1 abstention).

Coupe ONF 2017 sur la section de Bouffoux et autres :

L'ONF propose de faire dans la forêt de Toutée une éclaircie sur environ 10 hectares.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide cette proposition à l'unanimité (14 voix pour et 1 non votant car membre de la section).

Délibérations pour la nouvelle communauté de communes :

La première délibération consiste à choisir le nombre de délégués. Deux choix sont possibles : 82 délégués au total dont 3 pour Cunlhat ou 75 délégués dont 2 pour Cunlhat.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide la proposition à 82 délégués à l'unanimité (15 voix).

La deuxième délibération doit valider le choix du futur nom ainsi que la ville du futur siège. La proposition de « Ambert-Livradois-Forez » avec le siège à Ambert est mise au vote.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide ce choix à l'unanimité (14 voix pour et 1 abstention).

Rapport d'activité du SIVOM 2015:

Une présentation du rapport d'activité est faite. Ce rapport est disponible sur le site du SIVOM.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide ce rapport à l'unanimité (15 voix).

Délégué au collège :

La commune a une place de titulaire (Mme Eléonor LLYOD) et une place de suppléant (Mme FACY Chantal) au conseil du collège. Lors du dernier conseil municipal, M Liennart a demandé s'il pouvait avoir une place. Mme Facy accepte de laisser sa place de suppléante.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide ce remplacement à l'unanimité (15 voix).

Motions :

Trois motions sont proposées.

La première concerne la défense de l'école rurale.

La seconde concerne le maintien des dotations aux communes.

La dernière est un soutien en faveur de la production agricole française et contre l'inclusion de toutes denrées alimentaires dans les accords internationaux

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, valide ces trois motions à l'unanimité (15 voix).

Questions diverses :

Carte Nationale d'Identité : dès mars 2017, les cartes (avec le relevé des empruntes) seront faites uniquement dans les communes qui font déjà les passeports. Sur l'arrondissement, les cartes pourront se faire sur Ambert et Cunlhat seulement. L'estimation pour Cunlhat est de 120 cartes et 80 passeports. En fait : On peut estimer à 277 cartes à réaliser. Pour compenser cet surcharge, l'état verse un forfait de 3 550 euros.

Feu d'artifice : l'association Yaka Cunlhat souhaite faire une fête de village le premier week-end de juillet. Afin de donner plus d'envergure, elle demandait s'il était possible de déplacer le feu d'artifice. Plusieurs conseillers avaient exprimé leur refus. La réunion qui a eu lieu début octobre afin d'analyser les différentes possibilités n'a pas permis de trouver une solution. Après un vote des conseillers, il est validé que le feu d'artifice sera maintenu au 14 juillet (pour : 9, contre : 5, abstention : 1).

Loyer gendarmerie : depuis le dernier conseil et l'envoi de la délibération, la commune n'a aucune nouvelle.

Panneau d'affichage : Lors du dernier conseil communautaire, il a été acté l'achat de ce panneau. Si le conseil n'accepte pas de mettre le panneau sur le domaine communal dans le bourg, ce panneau sera mis vers la salle omnisport. Après un vote des conseillers, il est validé d'en reparler au prochain conseil.

Maison à côté du bar-restaurant du plan d'eau : l'EPF SMAF a acheté pour la commune le terrain et la maison qui touchent le bar-restaurant du plan d'eau. Lors de la dernière réunion des travaux, il a été proposé d'arranger l'entrée du parking du bar-restaurant.

Le prochain chantier participatif aura lieu le samedi 19 novembre afin de réaliser les plantations dans le bourg (autour du chalet, devant la pharmacie), nettoyer autour de la maison achetée à côté du bar-restaurant du plan d'eau.

Lotissement : avec la mise en application du PLUI, l'étude pour la faisabilité d'un quartier résidentiel à Roussy va pouvoir démarrer.

M Jean Bernard fait la proposition d'un projet intitulé « habiter autrement » à réaliser sur une partie du terrain. Il s'agit de construire des petits logements individuels avec une salle commune pour des personnes qui ne peuvent plus rester seules chez elles. Cet ensemble serait géré par l'ADMR, ce qui permettrait d'avoir tous les services à la personne (aide-ménagère, repas, SSIAD, etc).

Eclairage public. Une réunion a eu lieu avec le SIEG, les travaux pourraient se faire au printemps 2017. Pour rappel, nous avons plus de 500 lampes sur Cunlhat (506), le coût de mise aux normes serait inférieur à 25 000 euros (ce que nous avons budgété). Il reste à définir les heures d'extinction.

La séance est levée à 22h00.